



Mairie de Briennon

16 rue de la Libération

42720 BRIENNON

Tél : 04-77-60-80-73

E-mail : mairie.briennon@wanadoo.fr

DELIBERATION

DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 17 FÉVRIER 2026

N° : 2026/1702/05

**OBJET : INDEMNITÉS DE
FONCTION AUX ADJOINTS**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200263-20260217-2026170205-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2026

Le mardi 17 février 2026 à 20 h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean FAYOLLE, Maire de BRIENNON.

Présents : Jean FAYOLLE, Gérard MEUNIER, Christine BOURNEZ, Jean-Paul GIRAUD, Pierre LOPEZ, Gilles COMTE, Jean-François TAMIN, Véronique BARBERET, Rachel DURAND, Isabelle DEVIS, Olivier MOTTE, Frédéric ROZIER, Julien BUISSON.

Absents : Nadine CAVELIER (pouvoir à C. BOURNEZ), Béatrice RAOU, Christian ALLOIN, Sandrine CORNIL, Émilie GORDONS.

Secrétaire élue pour la durée de la session : Véronique BARBERET

Date de convocation du Conseil Municipal : 10 février 2026

Conformément au Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2123-20 et suivants, il appartient au Conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au Maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

1. À compter du 1^{er} mars 2026, le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoints au maire est fixé au montant maximum de l'indice brut terminal de la fonction publique,
2. Dit que les crédits sont inscrits au compte 6531.

Fait à BRIENNON, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean FAYOLLE

La secrétaire de séance,
Véronique BARBERET

Publié sur Internet le 24 février 2026